

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 606

présenté par

M. Poisson, M. Daubresse, M. Reiss et Mme Besse

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conséquence directe de la mise en place des binômes de candidats, cet article doit être supprimé.